

États financiers intermédiaires

Pour la période terminée le 30 juin 2026



Ces états financiers intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un examen par l'auditeur des FNB.

FNB Trading Central Indice Quant 50 Canada

(« TCCA »)

États financiers intermédiaires

État de la situation financière (non audité)
Au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	2026
Actifs		\$
Placements	5	2 525
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	11
Dividendes à recevoir	2	3
Total des actifs		2 539
Passifs		
Charges à payer	7	3
Total des passifs		3
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2	2 536
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part	2	20,29

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.
Steven J. Hawkins
Chef de la direction
Paul Glavine
Administrateur
Donald Kirkwood
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (de la perte globale) (non audité)

Pour la période du 27 février 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	2026
Revenus		\$
	2	
Revenus de dividendes		20
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements		55
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements		(29)
Total des revenus (pertes)		46
Charges	7	
Frais de gestion		7
Honoraires du comité d'examen indépendant		-
Honoraires d'audit		4
Autres charges d'exploitation		29
Honoraires payés par le gestionnaire		(31)
Coûts de transactions		1
Total des charges		10
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations	2	36
Nombre de parts moyen	2	125 005
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part provenant des opérations	2	0,29

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)
Pour la période du 27 février 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

Note	2026
	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations	36
Opérations sur les parts rachetables	
Produit tiré de l'émission de parts rachetables	2 500
Produit tiré du réinvestissement des distributions des parts rachetables	-
Montants versés pour les rachats des parts rachetables	-
Total des opérations sur les parts rachetables	2 500
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 536
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	2 536
Transactions sur parts rachetables	
Parts rachetables en circulation au début de la période	-
Parts rachetables émises	125 005
Parts rachetables en circulation à la fin de la période	125 005

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période du 27 février 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations	2	36
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente de placements		(55)
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements		29
Achats de placements		(4 756)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		2 257
Dividendes à recevoir		(3)
Charges à payer		3
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		(2 489)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2	
Produit de l'émission de parts rachetables		2 500
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		2 500
Augmentation (diminution) nette de la période		11
Trésorerie au début de la période		-
Trésorerie à la fin de la période		11
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôts		17

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	Nombre d'actions	Coût moyen \$	Juste valeur \$		Nombre d'actions	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Actions canadiennes (99,6 %)				Technologies de l'information (14,8 %)			
Consommation discrétionnaire (6,2 %)				Blackberry Ltd.	4 041	47 765	72 374
Aritzia Inc.	307	34 622	48 012	Celestica Inc.	93	34 654	48 103
BRP Inc.	619	53 828	53 624	CGI Group Inc., catégorie A	569	51 705	52 160
Société Canadian Tire Ltée., catégorie A	281	52 446	54 893	Constellation Software Inc.	18	48 777	48 060
		140 896	156 529	Descartes Systems Group Inc.	517	54 066	50 785
Énergie (13,6 %)				Kinaxis Inc.	336	49 073	51 163
ARC Resources Ltd.	1 690	53 307	50 362	Open Text Corp.	1 700	56 691	53 363
Cameco Corp.	349	56 277	50 451			342 731	376 008
Canadian Natural Resources Ltd.	849	55 817	47 646	Total des actions canadiennes		2 553 713	2 524 883
Cenovus Energy Inc.	1 380	49 031	48 562				
Peyto Exploration & Development Corp.	2 126	55 690	50 301	Total des placements (99,6 %)		2 553 713	2 524 883
Suncor Énergie Inc.	628	48 876	47 916				
Topaz Energy Corp.	1 681	50 190	50 060	Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,4 %)			11 276
		369 188	345 298	Actif net (100 %)			2 536 159
Finance (18,8 %)							
Banque Canadienne Impériale de Commerce	331	44 696	54 059				
Banque de Montréal	222	53 617	55 649				
Banque de Nouvelle-Écosse	442	42 933	54 485				
Banque Royale du Canada	188	53 599	55 212				
Brookfield Corp.	811	50 769	49 074				
Great-West Lifeco Inc.	614	38 412	55 487				
Groupe TMX Ltée.	1 013	54 420	47 034				
IGM Financial Inc.	654	42 497	51 784				
Société Financière Manuvie	920	52 826	52 918				
		433 769	475 702				
Industrie (8,8 %)							
Air Canada	2 361	41 287	58 411				
AtkinsRealis Group Inc.	624	57 084	54 962				
Bombardier Inc.	169	41 848	55 185				
Thomson Reuters Corp.	465	51 624	53 866				
		191 843	222 424				
Matériaux (29,7 %)							
Aris Mining Corp.	2 164	51 576	45 769				
Aya Gold & Silver Inc.	1 815	44 464	48 751				
B2Gold Corp.	8 373	59 518	44 544				
Barrick Mining Corp.	894	55 146	46 622				
Capstone Copper Corp.	3 419	52 071	44 550				
Centerra Gold Inc.	2 211	57 142	49 725				
ERO Copper Corp.	1 220	47 185	46 201				
Fortuna Mining Corp.	3 967	61 707	47 564				
IAMGOLD Corp.	2 094	51 102	47 136				
Kinross Gold Corp.	1 371	54 246	46 038				
Lundin Gold Inc.	640	70 196	48 966				
OceanaGold Corp.	1 348	60 963	47 921				
Pan American Silver Corp.	734	60 028	46 668				
Teck Resources Ltd., catégorie B	566	49 117	47 810				
Torex Gold Resources Inc.	845	51 317	47 700				
Wesdome Gold Mines Ltd.	1 919	46 510	46 728				
		872 288	752 693				
Services aux collectivités (2,0 %)							
Northland Power Inc.	2 299	51 261	51 360				
Services de communication (5,7 %)							
BCE Inc.	1 566	55 598	47 841				
Quebecor Inc., catégorie B	777	45 657	52 595				
Rogers Communications Inc., catégorie B	963	50 482	44 433				
		151 737	144 869				

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Trading Central Indice Quant 50 Canada (le « FNB ») cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice boursier canadien, actuellement l'indice Solactive TC Quant CA 50, avant déduction des frais et des charges.

La stratégie de placement du FNB consiste actuellement à investir dans les titres inclus dans l'indice Solactive TC Quant CA 50, et à détenir ces titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice.

Information générale

Nom du FNB	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB Trading Central Indice Quant 50 Canada	TCCA	\$ CA	27 février 2026

Risque de change (note 5)

Devise	30 juin 2026	
	Exposition nette	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Dollar américain	\$ 935	% -

Les données des tableaux peuvent inclure des éléments monétaires ainsi que des éléments non monétaires et des dérivés.

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du FNB déprécieraient ou s'apprécieraient, respectivement, d'environ 47 \$.

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du Fonds	30 juin 2026	
	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
	\$	%
Indice Composé S&P/TSX (100%)	352 526	13,9

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. Cet impact est présenté selon une corrélation historique sur 3 mois entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

Risque de concentration (note 5)

Répartition par actif	Pourcentage de l'actif net au
	30 juin 2026
Actions canadiennes	99,6 %
Trésorerie, marché monétaire et/ou autres éléments d'actif net	0,4 %

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	2 524 883	-	-	2 524 883
Total des placements	2 524 883	-	-	2 524 883

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Commissions de courtage et paiements indirects (note 7)

(en milliers de dollars canadiens)

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
	\$	\$	\$
30 juin 2026	1	-	-

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 2 549 \$ payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 30 823 \$.

Pertes fiscales reportées (note 9)

Le FNB n'a aucune perte en capital ni perte autre qu'en capital reportée en avant.

FNB Trading Central Indice Quant 50 États-Unis

(« TCUS »)

États financiers intermédiaires

État de la situation financière (non audité)
Au 30 juin 2026
 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	2026
Actifs		\$
Placements	5	2 903
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	9
Intérêts à recevoir	2	2
Dividendes à recevoir	2	2
Total des actifs		2 916
Passifs		
Charges à payer	7	3
Total des passifs		3
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2	2 913
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part	2	23,30

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.
Steven J. Hawkins
Chef de la direction
Paul Glavine
Administrateur
Donald Kirkwood
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (de la perte globale) (non audité)
Pour la période du 27 février 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	2026
Revenus		\$
	2	
Revenus d'intérêts aux fins de distribution		7
Revenus de dividendes		30
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements		112
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises		5
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements		270
Total des revenus (pertes)		424
Charges	7	
Frais de gestion		6
Honoraires du comité d'examen indépendant		-
Honoraires d'audit		4
Autres charges d'exploitation		30
Honoraires payés par le gestionnaire		(31)
Retenues d'impôts	2	2
Total des charges		11
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations	2	413
Nombre de parts moyen	2	125 005
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part provenant des opérations	2	3,30

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)
Pour la période du 27 février 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

Note	2026
	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations	413
Opérations sur les parts rachetables	
Produit tiré de l'émission de parts rachetables	2 500
Produit tiré du réinvestissement des distributions des parts rachetables	-
Montants versés pour les rachats des parts rachetables	-
Total des opérations sur les parts rachetables	2 500
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 913
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	2 913
Transactions sur parts rachetables	
Parts rachetables en circulation au début de la période	-
Parts rachetables émises	125 005
Parts rachetables en circulation à la fin de la période	125 005

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période du 27 février 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations	2	413
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente de placements		(112)
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements		(270)
Achats de placements		(6 587)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		4 066
Intérêts à recevoir		(2)
Dividendes à recevoir		(2)
Charges à payer		3
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		(2 491)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2	
Produit de l'émission de parts rachetables		2 500
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		2 500
Augmentation (diminution) nette de la période		9
Trésorerie au début de la période		-
Trésorerie à la fin de la période		9
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus		5
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôts		26

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	Nombre d'actions	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Actions internationales (99,7 %)			
États-Unis (99,7 %)			
AAR Corp.	306	50 256	62 029
Anglogold Ashanti Plc, CAAÉ	435	62 228	49 904
ANI Pharmaceuticals Inc	487	54 777	57 175
Arrow Electronics Inc.	175	42 165	52 967
Callaway Golf Co.	2 351	50 408	62 652
Catalyst Pharmaceuticals Inc.	1 280	55 153	57 057
CBIZ Inc.	1 184	52 114	53 869
Constellium SE	1 156	40 588	52 251
Customers Bancorp Inc.	525	56 303	58 896
Dave Inc.	130	39 981	68 695
DexCom Inc.	541	49 999	51 676
Diebold Inc.	485	49 636	58 481
Dorian LPG Ltd.	933	52 234	46 022
Dynex Capital Inc.	3 065	56 763	56 988
Ellington Financial Inc	2 954	54 958	57 019
Encore Capital Group Inc.	485	46 310	64 170
Exelixis Inc.	762	43 356	58 801
F&G Annuities & Life Inc.	1 400	54 471	52 796
Fidelity National Information Services Inc.	1 030	55 697	56 796
First Busey Corp	1 420	52 429	59 410
Fortrea holdings Inc.	2 414	52 324	59 572
Gen Digital Inc.	1 645	56 300	58 069
GigaCloud Technology Inc.	1 163	65 277	52 122
Globus Medical Inc., catégorie A	519	60 936	58 157
Harmony Biosciences Holdings Inc.	1 174	50 880	60 624
HF Sinclair Corp.	597	54 488	58 972
Incyte Corp.	393	51 327	63 184
Indivior Pharmaceuticals Inc.	1 038	43 909	60 402
Innoviva Inc.	1 791	54 824	57 685
International Seaways Inc.	493	58 784	53 552
LiveRamp Holdings Inc.	1 068	41 048	57 013
Lyft Inc., catégorie A	2 819	52 080	58 411
Neurocrine Biosciences Inc.	256	54 702	61 190
Orchid Island Capital Inc.	6 084	61 030	60 142
Oscar Health Inc	1 378	44 622	55 738
Pagaya Technologies Ltd.	2 560	56 611	66 261
Pediatric Medical Group Inc.	1 647	50 993	59 167
PTC Inc.	349	67 394	56 233
Remitly Global Inc	2 045	60 786	64 996
Sarepta Therapeutics Inc.	2 546	63 995	64 887
SkyWater Technology Inc.	1 059	41 953	52 297
Sunrun Inc.	3 220	57 191	61 103
Tenet Healthcare Corp.	224	57 243	59 433
Teradata Corp.	1 194	54 244	58 676
TG Therapeutics Inc.	798	43 880	62 179
V2X Inc	458	45 501	48 431
Veracyte Inc.	817	62 003	68 051
Virtu Financial Inc., catégorie A	705	52 521	59 562
Vistance Networks Inc.	3 147	50 435	57 040
Zoom Video Communications Inc.	426	45 510	52 146
		<u>2 632 617</u>	<u>2 902 949</u>
Total des actions internationales		<u>2 632 617</u>	<u>2 902 949</u>
Total des placements (99,7 %)		<u><u>2 632 617</u></u>	<u><u>2 902 949</u></u>
Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,3 %)			<u>9 976</u>
Actif net (100 %)			<u><u>2 912 925</u></u>

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Trading Central Index Quant 50 États-Unis (le « FNB ») cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice boursier américain, actuellement l'indice Solactive TC Quant US, avant déduction des frais et des charges

La stratégie de placement du FNB consiste actuellement à investir dans les titres inclus dans l'indice Solactive TC Quant US, et à détenir ces titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice.

Information générale

Nom du FNB	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB Trading Central Index Quant 50 États-Unis	TCUS	\$ CA	27 février 2026

Risque de change (note 5)

Devise	30 juin 2026	
	Exposition nette	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Dollar américain	\$ 2 914 826	% 100,1

Les données des tableaux peuvent inclure des éléments monétaires ainsi que des éléments non monétaires et des dérivés.

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du FNB déprécieraient ou s'apprécieraient, respectivement, d'environ 145 741 \$.

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2026	
	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
	\$	%
Indice S&P 500 (100%)	285 467	9,8

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. Cet impact est présenté selon une corrélation historique sur 3 mois entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

Risque de concentration (note 5)

Répartition par actif	Pourcentage de l'actif net au
	30 juin 2026
	%
Actions américaines	99,7
Trésorerie, marché monétaire et/ou autres éléments d'actif net	0,3

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	2 902 949	-	-	2 902 949
Total des placements	2 902 949	-	-	2 902 949

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 2 756 \$ payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 31 465 \$.

Pertes fiscales reportées (note 9)

Le FNB n'a aucune perte en capital ni perte autre qu'en capital reportée en avant.

FNB Trading Central Indice Quant 50 Europe

(« TCEU »)

États financiers intermédiaires

État de la situation financière (non audité)
Au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	2026
Actifs		\$
Placements	5	2 651
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	6
Dividendes à recevoir	2	6
Total des actifs		2 663
Passifs		
Charges à payer	7	3
Total des passifs		3
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2	2 660
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part	2	21,28

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.
Steven J. Hawkins
Chef de la direction
Paul Glavine
Administrateur
Donald Kirkwood
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (de la perte globale) (non audité)
Pour la période du 27 février 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	2026
Revenus		\$
	2	
Revenus de dividendes		69
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements		34
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises		11
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur contrats de change		10
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements		68
Total des revenus (pertes)		192
Charges	7	
Frais de gestion		8
Frais d'administration fixes		2
Retenues d'impôts	2	16
Coûts de transactions		6
Total des charges		32
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations	2	160
Nombre de parts moyen	2	125 005
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part provenant des opérations	2	1,28

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)

Pour la période du 27 février 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	2026
		\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période		-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations		160
Opérations sur les parts rachetables	6	
Produit tiré de l'émission de parts rachetables		2 500
Produit tiré du réinvestissement des distributions des parts rachetables		-
Montants versés pour les rachats des parts rachetables		-
Total des opérations sur les parts rachetables		2 500
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		2 660
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période		2 660
Transactions sur parts rachetables		
Parts rachetables en circulation au début de la période		-
Parts rachetables émises		125 005
Parts rachetables en circulation à la fin de la période		125 005

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période du 27 février 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations	2	160
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente de placements		(34)
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s sur contrats de change		(10)
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements		(68)
Achats de placements		(4 963)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		2 424
Dividendes à recevoir		(6)
Charges à payer		3
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		(2 494)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2	
Produit de l'émission de parts rachetables		2 500
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		2 500
Augmentation (diminution) nette de la période		6
Trésorerie au début de la période		-
Trésorerie à la fin de la période		6
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôts		47

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	Nombre d'actions	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Actions internationales (99,7 %)			
Allemagne (27,6 %)			
Allianz AG	82	50 786	55 026
Aurubis AG	161	49 567	47 275
Deutsche Bank AG	1 100	49 985	52 808
E.ON AG	1 795	52 912	52 431
Freenet AG	1 275	53 762	46 571
Fresenius Medical Care AG	811	51 068	52 043
Fresenius SE	841	62 695	54 472
Hannover rueckversicherung AG	142	53 841	55 779
Muenchener Rueckver AG	70	54 628	55 413
Nemetschek SE	580	51 759	49 908
Nordex SE	803	55 562	60 118
Porsche AG, actions privilégiées	1 044	55 077	45 611
Scout24 AG	425	48 648	49 828
Vonovia SE	1 601	63 692	56 013
		<u>753 982</u>	<u>733 296</u>
Belgique (5,8 %)			
Ageas	487	47 066	55 243
Anheuser-Busch InBev SA/NV	461	45 003	54 280
Umicore SA	1 391	53 877	45 623
		<u>145 946</u>	<u>155 146</u>
Espagne (12,0 %)			
Amadeus IT Holding SA	623	52 656	51 569
Banco Bilbao Vizcaya SA	1 587	55 690	56 244
Endesa SA	867	52 414	56 030
Naturgy Energy Group SA	1 126	44 962	50 106
Red Electrica Corp. SA	2 165	51 619	52 240
Repsol SA	1 509	50 171	53 822
		<u>307 512</u>	<u>320 011</u>
France (38,0 %)			
Abivax SA	388	62 584	72 621
BNP Paribas	336	47 299	55 614
Cap Gemini SA	338	56 476	48 178
Carrefour SA	1 983	48 287	52 218
Edenred	1 553	47 088	56 624
Eiffage SA	253	54 606	52 929
ENGIE	1 205	52 168	53 875
Essilor International SA	180	52 201	47 852
La Francaise des Jeux SAEM	1 419	56 369	49 186
Nexans SA	220	55 467	51 801
Pernod-Ricard	519	54 639	53 709
Publicis Groupe SA	367	46 599	51 420
Rexel SA	899	48 639	55 665
SCOR SE	1 045	50 510	53 749
Sodexo Alliance SA	649	44 273	53 269
Teleperformance	588	49 555	43 812
TOTALENERGIES SE	447	51 342	49 278
Unibail-Rodamco-Westfield	325	48 496	53 956
Veolia Environnement	918	48 641	54 209
		<u>975 239</u>	<u>1 009 965</u>
Luxembourg (2,2 %)			
Eurofins Scientific SE	515	52 879	57 217
Pays-Bas (14,1 %)			
Aegon Ltd.	4 417	43 298	53 239
ASR Nederland NV	498	53 171	53 295
Euronext NV	220	52 557	49 911
Heineken Holding NV	511	51 593	55 274
Klepierre	904	46 860	53 587
Koninklijke Philips NV	1 436	52 653	55 290
NN Group NV	443	47 309	55 033
		<u>347 441</u>	<u>375 629</u>
Total des actions internationales		<u>2 582 999</u>	<u>2 651 264</u>
Total des placements (99,7 %)		<u>2 582 999</u>	<u>2 651 264</u>
Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,3 %)			<u>8 744</u>
Actif net (100 %)			<u>2 660 008</u>

Notes propres au Fonds

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Trading Central Indice Quant 50 Europe (le « FNB ») cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice boursier européen, actuellement l'indice Solactive TC Quant EU 50, avant déduction des frais et des charges.

La stratégie de placement du FNB consiste actuellement à investir dans les titres inclus dans l'indice Solactive TC Quant EU 50, et à détenir ces titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice.

Information générale

Nom du Fonds	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB Trading Central Indice Quant 50 Europe	TCEU	\$ CA	27 février 2026

Risque de change (note 5)

Devise	30 juin 2026	
	Exposition nette	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	%
Dollar américain	2 662 348	100,1

Les données des tableaux peuvent inclure des éléments monétaires ainsi que des éléments non monétaires et des dérivés.

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du fond déprécieraient ou s'apprécieraient, respectivement, d'environ 133 117 \$.

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du Fonds	30 juin 2026	
	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
	\$	%
Indice EURO STOXX 50 Net Return EUR (100%)	152 152	5,7

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. Cet impact est présenté selon une corrélation historique sur 3 mois entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

Risque de concentration (note 5)

Répartition par actif	Pourcentage de l'actif net au
	30 juin 2026
	%
Actions internationales	99,7
Trésorerie, marché monétaire et/ou autres éléments d'actif net	0,3

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	2 651 264	-	-	2 651 264
Total des placements	2 651 264	-	-	2 651 264

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Commissions de courtage et paiements indirects (note 7)

(en milliers de dollars canadiens)

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
	\$	\$	\$
30 juin 2026	6	-	-

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 2 862 \$ payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 45 103 \$.

Pertes fiscales reportées (note 9)

Le FNB n'a aucune perte en capital ni perte autre qu'en capital reportée en avant.

FNB Trading Central Indice Quant 50 Monde (« TCWW »)

États financiers intermédiaires

État de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	2026
Actifs		\$
Placements	5	2 581
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	13
Produit de la vente de placements à recevoir	2	2
Intérêts à recevoir	2	1
Dividendes à recevoir	2	7
Total des actifs		2 604
Passifs		
Charges à payer	7	3
Total des passifs		3
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2	2 601
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part	2	20,81

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

Steven J. Hawkins

Chef de la direction

Paul Glavine

Administrateur

Donald Kirkwood

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global (de la perte globale) (non audité)

Pour la période du 27 février 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

	Note	2026
		\$
Revenus	2	
Revenus d'intérêts aux fins de distribution		1
Revenus de dividendes		36
Variations de la juste valeur		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements		26
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises		(3)
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur contrats de change		4
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements		58
Total des revenus (pertes)		122
Charges	7	
Frais de gestion		9
Honoraires du comité d'examen indépendant		-
Honoraires d'audit		4
Autres charges d'exploitation		35
Honoraires payés par le gestionnaire		(37)
Retenues d'impôts	2	5
Coûts de transactions		5
Total des charges		21
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations	2	101
Nombre de parts moyen	2	125 005
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part provenant des opérations	2	0,81

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)
Pour la période du 27 février 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par part)

Note	2026
	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations	101
Opérations sur les parts rachetables	
Produit tiré de l'émission de parts rachetables	2 500
Produit tiré du réinvestissement des distributions des parts rachetables	-
Montants versés pour les rachats des parts rachetables	-
Total des opérations sur les parts rachetables	2 500
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 601
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	2 601
Transactions sur parts rachetables	
Parts rachetables en circulation au début de la période	-
Parts rachetables émises	125 005
Parts rachetables en circulation à la fin de la période	125 005

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période du 27 février 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant des opérations	2	101
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente de placements		(26)
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s sur contrats de change		(4)
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements		(58)
Achats de placements		(6 222)
Produit de la vente et de l'échéance de placements		3 727
Intérêts à recevoir		(1)
Dividendes à recevoir		(7)
Charges à payer		3
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		(2 487)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2	
Produit de l'émission de parts rachetables		2 500
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		2 500
Augmentation (diminution) nette de la période		13
Trésorerie au début de la période		-
Trésorerie à la fin de la période		13
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus		-
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôts		24

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	Nombre d'actions	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Actions canadiennes (15,0 %)			
Finance (1,8 %)			
Groupe TMX Ltée.	1 006	49 234	46 709
Industrie (2,1 %)			
Bombardier Inc.	172	42 279	56 165
Matériaux (5,4 %)			
Aris Mining Corp.	2 149	50 330	45 451
Fortuna Mining Corp.	3 941	61 496	47 253
IAMGOLD Corp.	2 080	52 143	46 821
		163 969	139 525
Services de communication (1,7 %)			
Rogers Communications Inc., catégorie B	956	49 995	44 110
Technologies de l'information (4,0 %)			
Kinaxis Inc.	334	48 908	50 858
Open Text Corp.	1 700	49 691	53 363
		98 599	104 221
Total des actions canadiennes		404 076	390 730
Actions internationales (84,2 %)			
Allemagne (1,8 %)			
Aurubis AG	164	52 664	48 156
États-Unis (52,2%)			
Anglogold Ashanti Plc, CAAÉ	424	53 619	48 642
Callaway Golf Co.	2 181	47 771	58 121
Constellium SE	1 073	37 205	48 499
Dave Inc.	123	37 978	64 996
Dynex Capital Inc.	2 843	50 436	52 861
Ellington Financial Inc	2 741	52 121	52 908
Encore Capital Group Inc.	457	43 282	60 465
Exelixis Inc.	702	39 384	54 171
Gen Digital Inc.	1 526	52 205	53 825
GigaCloud Technology Inc.	1 079	69 574	48 357
Globus Medical Inc., catégorie A	492	57 734	55 132
Incyte Corp.	365	47 546	58 682
Innoviva Inc.	1 661	50 557	53 498
International Seaways Inc.	467	55 869	50 727
LiveRamp Holdings Inc.	991	39 855	52 902
Neurocrine Biosciences Inc.	238	53 314	56 888
Orchid Island Capital Inc.	5 644	56 670	55 792
Oscar Health Inc	1 278	51 351	51 693
PTC Inc.	324	62 459	52 205
Sarepta Therapeutics Inc.	2 412	59 840	61 472
Sunrun Inc.	2 987	57 137	56 682
Tenet Healthcare Corp.	211	51 766	55 984
Teradata Corp.	1 108	48 408	54 450
Vistsance Networks, Inc.	2 919	47 912	52 908
V2X Inc	425	42 090	44 942
		1 266 083	1 356 845
France (9,8%)			
Cap Gemini SA	337	48 976	48 035
Carrefour SA	1 946	47 377	51 244
Edenred	1 555	56 039	56 697
Teleperformance	578	47 516	43 067
Veolia Environnement	946	50 324	55 862
		287 437	303 404

	Nombre d'actions	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Hong Kong (14,6 %)			
C&D International Investment Group Ltd.	19 140	45 951	46 726
Cathay Pacific Airways Ltd.	23 984	52 315	56 296
China Resources Land Ltd.	8 090	46 865	43 888
China Resources Power Holdings Co. Ltd.	14 742	48 253	45 106
Citic Pacific Ltd.	22 197	44 290	42 588
Geely Automobile Holdings Ltd.	14 565	48 890	44 407
Orient Overseas International Ltd.	2 211	57 155	48 778
TCL Electronics Holdings Ltd.	20 214	52 817	47 118
WH Group Ltd.	33 105	55 312	49 628
		451 848	424 535
Pays-Bas (4,1 %)			
Aegon Ltd.	4 340	52 400	52 311
NN Group NV	435	46 516	54 039
		98 916	106 350
Total des actions internationales		2 119 743	2 190 791
Total des placements (99,2 %)		2 523 819	2 581 521
Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,8 %)			19 646
Actif net (100 %)			2 601 167

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Trading Central Index Quant 50 Monde (le « FNB ») cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice boursier mondial, actuellement l'indice Solactive TC Quant WW 50, avant déduction des frais et des charges.

La stratégie de placement du FNB consiste actuellement à investir dans les titres inclus dans l'indice Solactive TC Quant WW 50, et à détenir ces titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice.

Information générale

Nom du FNB	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB Trading Central Index Quant 50 Monde	TCWW	\$ CA	27 février 2026

Risque de change (note 5)

Devise	30 juin 2026	
	Exposition nette	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	%
Dollar américain	1 364 112	52,4
Dollar de Hong-Kong	430 395	16,5
Euro	409 927	15,8

Les données des tableaux peuvent inclure des éléments monétaires ainsi que des éléments non monétaires et des dérivés.

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du FNB déprécieraient ou s'apprécieraient, respectivement, d'environ 110 213 \$.

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2026	
	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
	\$	%
Indice S&P Global 1200 (100%)	202 891	7,8

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. Cet impact est présenté selon une corrélation historique sur 3 mois entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

Risque de concentration (note 5)

Répartition par actif	Pourcentage de l'actif net au
	30 juin 2026
	%
Actions américaines	52,2
Actions internationales	32,0
Actions canadiennes	15,0
Trésorerie, marché monétaire et/ou autres éléments d'actif net	0,8

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires	2 581 521	-	-	2 581 521
Total des placements	2 581 521	-	-	2 581 521

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Commissions de courtage et paiements indirects (note 7)

(en milliers de dollars canadiens)

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
	\$	\$	\$
30 juin 2026	5	-	-

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 2 820 \$ payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 36 544 \$.

Pertes fiscales reportées (note 9)

Le FNB n'a aucune perte en capital ni perte autre qu'en capital reportée en avant.

Notes afférentes aux états financiers

NOTE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les « FNB » désignent le FNB Trading Central Indice Quant 50 Canada, le FNB Trading Central Indice Quant 50 États-Unis, le FNB Trading Central Indice Quant 50 Europe et le FNB Trading Central Indice Quant 50 Monde; le terme « FNB » désigne l'un ou l'autre d'entre eux, selon le contexte.

Les FNB Trading Central sont des fonds communs de placement à capital variable négociés en bourse, constitués sous le régime des lois de la province de l'Ontario conformément aux modalités de la déclaration-cadre de fiducie datée du 25 octobre 2024, dont l'annexe A a été modifiée et mise à jour le 27 février 2026, telle qu'elle peut être de nouveau modifiée, mise à jour ou remplacée de temps à autre, et conformément à la législation en valeurs mobilières applicable. Le gestionnaire (défini ci-dessous) offre d'autres fonds négociés en bourse aux termes de prospectus distincts.

LongPoint Asset Management Inc. (le « Gestionnaire ») est le fiduciaire, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le co-promoteur des FNB. Trading Central Canada Inc. (« Trading Central ») est le co-promoteur des FNB.

Société de fiducie Natcan agit à titre de dépositaire et d'agent d'évaluation des FNB.

Le siège social, qui est aussi l'établissement d'affaires principal du FNB, est situé au 390 Bay Street, Suite 922 Toronto, Ontario, M5H 2Y2, Canada.

Les FNB sont inscrits cotés à la Bourse de Toronto (« TSX ») et ont été créés à la date indiquée ci-dessous.

Nom du FNB	Symbole boursier	Date de début des opérations
FNB Trading Central Indice Quant 50 Canada	TCCA	27 février 2026
FNB Trading Central Indice Quant 50 États-Unis	TCUS	27 février 2026
FNB Trading Central Indice Quant 50 Europe	TCEU	27 février 2026
FNB Trading Central Indice Quant 50 Monde	TCWW	27 février 2026

De plus amples renseignements sur les principales activités sont présentés dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Notes propres aux FNB » concernant les FNB.

Les états de la situation financière et les notes afférentes des FNB sont présentés au 30 juin 2026.

Les états du résultat global (perte globale), les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, les états des flux de trésorerie et les notes afférentes aux états financiers sont présentés pour la période du 27 février 2026 (début des opérations) au 30 juin 2026.

La publication de ces états financiers a été approuvées et leur publication a été autorisée le 14 août 2026 par le conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

NOTE 2 : RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES ET BASE DE PRÉSENTATION

2.1 Base de présentation

Ces états financiers ont été établis conformément aux normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), dans la mesure où elles s'appliquent à la préparation d'états financiers intermédiaires selon la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*.

2.2 Instruments financiers

2.2.1 Classement

Les FNB classent leurs instruments financiers dans les catégories suivantes conformément à IFRS 9 - *Instruments financiers* (« IFRS 9 »).

2.2.1.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur

Étant donné que les placements des FNB sont évalués à la juste valeur selon la stratégie de placement définie dans leur prospectus, ces placements et les instruments financiers dérivés sont classés dans cette catégorie lors de leur comptabilisation initiale.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle des variations d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une cote de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition, dans le cas d'une variable non financière, que cette variable ne soit pas propre à une partie au contrat (parfois appelée « sous-jacent »). Ces instruments peuvent exiger un montant notionnel et sont réglés à une date future.

Dans l'état de la situation financière, les actifs et passifs financiers à la juste valeur comprennent les postes suivants : « Placements » et « Plus-value non réalisée sur contrats de change », le cas échéant.

Dans les état du résultat global (perte globale), les gains (pertes) et revenus tirés de ces instruments financiers sont inclus dans les postes qui suivent : « Revenus de dividendes », « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur contrats de change », « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements », « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises », « Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur contrats de change », « Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements » le cas échéant.

2.2.1.2 Actifs financiers au coût amorti

Les FNB classent la trésorerie et l'équivalent de trésorerie, les dividendes et intérêts à recevoir et les produits de la vente de placements à recevoir comme des actifs financiers au coût amorti, lequel se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur nature à court terme.

Les actifs financiers au coût amorti doivent être dépréciés du montant des pertes de crédit attendues. Compte tenu de la très courte échéance de ces actifs financiers, de la solidité financière des contreparties en cause et de l'historique des pertes subies, le Gestionnaire estime que le risque de perte est très faible. Pour cette raison, aucune dépréciation n'a été comptabilisée à l'égard des actifs au coût amorti.

2.2.1.3 Passifs financiers au coût amorti

Cette catégorie inclut tous les passifs financiers, sauf ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les FNB incluent les charges à payer

2.2.2 Comptabilisation et évaluation

2.2.2.1 Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés par les FNB lors de l'achat et de la vente de placements sont comptabilisés au poste « Coûts de transaction » aux états du résultat global (perte globale).

Les gains réalisés et les pertes subies sur les opérations de placement ainsi que la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés à partir du coût établi selon la méthode du coût moyen qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à zéro coupon.

2.2.2.2 Comptabilisation des revenus et des charges

Les revenus et les charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Revenus de dividende

Les revenus de dividende et les revenus de distribution tirés des fiducies de placement (ce qui comprend les fonds sous-jacents) sont comptabilisés à la date ex-dividende et ex-distribution, respectivement. Les revenus de source étrangère sont présentés avant déduction des impôts retenus à la source par les pays étrangers.

Distributions

Les distributions sont comptabilisées à la date ex-dividende.

Retenues d'impôt

Les impôts retenus à la source par les pays étrangers sont présentés séparément aux états du résultat global (perte globale) dans le poste « Retenues d'impôt ».

Contrats de change à terme

Les FNB ont conclu des contrats de change à terme afin de s'exposer aux marchés des changes internationaux ou de réduire le risque de change au sein de leurs portefeuilles.

Les gains ou pertes réalisés sur ces contrats à terme sont présentés dans les états du résultat global (de la perte globale) au poste « Gains nets (pertes nettes) réalisés sur contrats de change », et les variations de leur juste valeur, au poste « Variation des gains (pertes) non réalisés sur contrats de change ». La juste valeur de ces contrats sur devises correspond à la différence entre leur juste valeur à la date d'évaluation (la « date d'évaluation » étant un jour où la TSX tient une séance ou tout autre jour désigné par le Gestionnaire auquel la valeur liquidative et la valeur liquidative par part d'un FNB sont calculées) et leur juste valeur à la date de conclusion. Cette juste valeur des contrats sur devises est comptabilisée au poste « Plus-value non réalisée sur contrats de change » et « Moins-value non réalisée sur contrats de change » dans les états de la situation financière, si applicable.

2.2.3 Évaluation

Selon la norme IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur, la juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

2.2.3.1 Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les instruments financiers du FNB sont évalués à la juste valeur et majorés des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti.

2.2.3.2 Évaluation subséquente

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont ensuite évalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les états du résultat global (de la perte globale) aux postes « Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée sur les placements » et « Variation des gains (pertes) non réalisés sur contrats de change », le cas échéant. Se reporter à la Note 5 – Informations sur les instruments financiers pour connaître les méthodes d'évaluation utilisées.

L'obligation du FNB au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de titres rachetables est comptabilisée à la valeur de rachat à la date des états de la situation financière.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Étant donné l'échéance à court terme de ces instruments financiers, leur valeur au coût amorti se rapproche de la juste valeur.

2.2.4 Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des placements ont expiré ou lorsque les FNB ont transféré de façon substantielle les risques et avantages financiers liés à leur participation (propriété). Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsqu'une entente contractuelle prévoit que l'obligation correspondante est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre, est déterminé selon la méthode du coût moyen et exclut les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille, lesquels sont présentés dans un poste distinct des états du résultat global (perte globale). Les gains et pertes réalisés sont comptabilisés en se basant sur la méthode du coût moyen et ils sont inclus dans les « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements » aux états du résultat global (perte globale) de la période à laquelle ils surviennent. Les gains ou pertes réalisées sur les contrats de change à terme sont comptabilisés dans les états du résultat global (perte globale) sous le poste « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur contrats de change ».

2.3 Trésorerie et trésorerie détenue en garantie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se compose de dépôts, découverts bancaires, le cas échéant. Elles sont incluses dans les états de la situation financière.

2.4 Parts rachetables

Les parts rachetables en circulation des FNB peuvent être rachetées contre une somme en espèces inférieure au cours de clôture des parts à la TSX. Ce prix de rachat réduit fait en sorte que les flux de trésorerie liés aux rachats ne reposent pas de façon significative sur la valeur liquidative. De plus, les FNB ont l'obligation contractuelle de distribuer annuellement tout revenu imposable, les porteurs pouvant demander le paiement en espèces de toute distribution ou de tout dividende déclaré. Ces caractéristiques contreviennent aux critères qui doivent être respectés pour que les parts soient présentées comme des instruments de capitaux propres selon IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »). Par conséquent, les parts rachetables en circulation des FNB sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences d'IAS 32.

2.4.1 Évaluation de parts

Aux fins de traitement des opérations des porteurs de parts des FNB, conformément au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, la valeur liquidative de chaque FNB équivaut à la valeur marchande totale de l'actif du FNB, moins son passif. La valeur liquidative des parts et la valeur liquidative par part des FNB sont calculées à l'heure d'évaluation chaque jour ouvrable où la TSX est ouverte à la négociation ainsi que tout autre jour désigné par le Gestionnaire. Les porteurs de parts peuvent acheter ou vendre des parts des FNB à une bourse ou sur un marché par l'intermédiaire de courtiers et de négociants inscrits dans la province ou le territoire où ils résident.

Les porteurs des parts peuvent acheter ou vendre les parts des FNB à une bourse ou sur un marché par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans la province ou le territoire de résidence du porteur de parts. Les porteurs de parts peuvent être tenus de payer les courtages habituels associés à l'achat ou à la vente de parts. Les porteurs de parts n'ont aucun frais à payer au Gestionnaire ou aux FNB pour l'achat ou la vente des parts au TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché. Les porteurs de parts peuvent échanger un nombre minimum prescrit de parts (et tout autre multiple de celui-ci) en contrepartie d'une somme en espèces ou, avec le consentement du Gestionnaire, en contrepartie de titres et d'une somme en espèces. Se reporter à la rubrique « Rachat de parts » au prospectus du FNB pour plus de renseignements.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables désigne l'actif net calculé conformément aux Normes Comptables IFRS. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts alors en circulation.

2.4.2 Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

« L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part provenant des opérations » présentée aux états du résultat global (perte globale) représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la période, divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

2.4.3 Distributions aux porteurs de parts

Les distributions en espèces, le cas échéant, seront versées annuellement. Les FNB n'ont pas de montant de distribution fixe et les distributions ne sont pas garanties. Le montant et la date de toute distribution ordinaire en espèces des FNB seront annoncés à l'avance par la publication d'un communiqué de presse. Le Gestionnaire peut, à sa seule discrétion, modifier la fréquence de ces distributions, et cette modification sera annoncée par le Gestionnaire dans un communiqué de presse.

En fonction des investissements sous-jacents des FNB, les distributions peuvent consister en un revenu ordinaire, y compris un revenu de source étrangère, et des gains en capital nets réalisés, moins les dépenses des FNB. distributions sur les parts peuvent également comprendre des remboursements de capital qui ne seront généralement pas imposables, mais qui réduiront généralement le prix de base rajusté des parts des FNB détenues par le porteur. Dans la mesure où les dépenses des FNB dépassent le revenu généré par les FNB au cours de toute période de paiement applicable, il n'est pas prévu qu'une distribution soit versée pour cette période de paiement.

2.5 Monnaie fonctionnelle et conversion des devises

Les souscriptions et les rachats des FNB sont libellés en dollars canadiens. Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et de présentation des FNB.

La juste valeur des placements, des instruments financiers dérivés et des autres éléments d'actif et de passif en devises est convertie à la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date des états de la situation financière.

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de présentation des FNB au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la réévaluation des éléments monétaires au taux de change en vigueur à la fin de la période sont comptabilisés aux états du résultat global (perte globale) aux postes « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises », sauf pour ceux provenant d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont comptabilisés en tant que composante des « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements » et des « Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements » dans les états du résultat global (perte globale).

2.6 Impôts

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt »), chaque FNB est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement (se reporter à la Note 8 – Impôt sur le revenu) et doit distribuer la totalité de son revenu net aux fins fiscales ainsi qu'une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de chaque année d'imposition, de sorte qu'aucun impôt sur le revenu ne soit payable par les FNB.

Les FNB sont assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt connexes sont présentées au poste « Retenues d'impôt » dans l'état du résultat global (perte globale).

NOTE 3 : JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Lors de la préparation de ces états financiers, le Gestionnaire a exercé son jugement, formulé des estimations et fait des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées de façon continue. Les révisions des estimations sont comptabilisées de manière prospective.

3.1.1 Monnaie fonctionnelle

Le Gestionnaire considère le dollar canadien comme la monnaie fonctionnelle dans laquelle les FNB exercent leurs activités. De plus, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle les FNB évaluent leur rendement. Les FNB émettent et rachètent leurs titres en dollars canadiens. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des FNB.

3.1.2 Entité d'investissement

Il a été déterminé que les FNB répondent à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés, et que, par conséquent, leurs placements sont évalués à la juste valeur. Une entité d'investissement est une entité qui : obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements; déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-value en capital et/ou de revenus d'investissement; évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur. Le jugement le plus important ayant permis de déterminer que le FNB répond à la définition présentée ci-dessus est celui selon lequel la juste valeur est utilisée comme principal critère d'évaluation pour apprécier la performance de la quasi-totalité des investissements des FNB.

3.2 Incertitudes relatives aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus et des charges est présentée ci-après.

3.2.1 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix d'une opération normale conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, sur le marché le plus avantageux auquel les FNB ont accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à leur juste valeur à la fermeture des marchés chaque jour d'évaluation, tel que défini dans le prospectus du FNB (« jour d'évaluation ») et selon des sources d'évaluation externes dans la mesure du possible. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché actif par l'entremise de bourses publiques reconnues, de marchés hors cote ou de courtiers en valeurs mobilières reconnus sont évalués à leur prix de vente de clôture. Cependant, ces prix peuvent être ajustés si une valeur plus exacte peut être obtenue à partir d'activités de négociation récentes ou en incorporant d'autres informations pertinentes qui n'ont peut-être pas été reflétées dans les prix obtenus auprès de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût amorti qui se rapproche de la juste valeur.

NOTE 4 : MODIFICATION DES NORMES COMPTABLES QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR

La norme IFRS 18 remplacera IAS 1, Présentation des états financiers, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027; son application anticipée est permise. IFRS 18 apporte des changements importants à la présentation des états du résultat global (perte globale), notamment l'obligation de présenter de nouveaux sous-totaux définis, comme le bénéfice d'exploitation et le bénéfice avant financement et impôts sur le résultat, ainsi que des informations obligatoires sur les mesures de la performance définies par la direction.

Le Gestionnaire évalue présentement l'incidence des normes comptables modifiées et nouvelles sur les états financiers.

NOTE 5 : INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1 Risques financiers

Les activités d'investissement des FNB les exposent à certains risques financiers. Les principaux types de risque auxquels le FNB s'expose sont le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix) ainsi que le risque de concentration. Le Gestionnaire cherche à maximiser les rendements pour un niveau de risque donné tout en réduisant ces risques, notamment en faisant appel à des conseillers en gestion de portefeuille professionnels et expérimentés et en surveillant quotidiennement les positions des FNB et les événements du marché. Il supervise la gestion quotidienne en fonction de l'évolution des placements des FNB et des événements du marché, et diversifie les portefeuilles dans les limites de leurs objectifs de placement. Des tableaux quantifiant les divers risques financiers sont présentés dans les notes propres aux FNB.

Gestionnaire cherche à maximiser les rendements pour un niveau de risque donné tout en réduisant ces risques, notamment en faisant appel à des conseillers en gestion de portefeuille professionnels et expérimentés et en surveillant quotidiennement les positions des FNB et les événements du marché. Il supervise la gestion quotidienne en fonction de l'évolution des placements des FNB et des événements du marché, et diversifie les portefeuilles dans les limites de leurs objectifs de placement. Des tableaux quantifiant les divers risques financiers sont présentés dans les notes propres aux FNB.

Des tableaux quantifiant les différents risques financiers sont présentés dans les notes propres aux FNB dont l'exposition à un risque est importante à la fin des périodes. Ces analyses de sensibilité présentées peuvent être différentes des résultats réels et les différences pourraient être significatives.

5.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un engagement avec un FNB ne soit pas respecté par la contrepartie d'un instrument financier. Le risque de crédit des FNB se concentre principalement dans les titres de créances et les instruments financiers dérivés détenus, le cas échéant.

La juste valeur de l'actif total représente l'exposition maximale au risque de crédit à la fin de la période. La juste valeur d'un instrument financier tient compte de la solvabilité et de la cote de crédit de son émetteur.

La politique du FNB en matière de gestion du risque de crédit est d'investir dans des actifs financiers dont les cotes ont été établies par des agences de notation reconnues. Le risque de crédit est réduit par le choix de sociétés émettrices d'actifs financiers jouissant d'une bonne réputation et ayant préalablement été soumises à une évaluation de crédit rigoureuse.

Les opérations sur les titres en portefeuille sont réglées par livraison par les courtiers. Le risque de défaut est considéré comme faible puisque les titres ne sont livrés qu'après réception du paiement par le courtier. Une opération échoue lorsqu'une partie ne respecte pas ses engagements.

Les FNB sont exposés au risque de crédit lié aux dépôts. Si le dépositaire des titres devient insolvable, les FNB pourraient subir un retard dans l'accès à leurs actifs.

Toutes les contreparties doivent répondre aux exigences de notation de crédit du Règlement 81-102. Un tableau montrant la répartition des titres selon leur notation de crédit est présenté dans les notes propres aux FNB dont l'exposition au risque de crédit est significative à la fin des périodes.

5.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque qu'un FNB éprouve des difficultés à respecter ses obligations ou ses engagements dans un délai raisonnable. Les porteurs de titres des FNB peuvent procéder au rachat de leurs titres chaque jour d'évaluation.

Dans certaines circonstances, notamment en cas de perturbation des marchés ordonnés des titres de participation ou d'autres instruments financiers dans lesquels un FNB investit, celui-ci pourrait ne pas pouvoir liquider rapidement certains avoirs ou les vendre à des prix correspondant à leur juste valeur marchande. Certains instruments dérivés détenus par un FNB pourraient également être illiquides, ce qui pourrait l'empêcher de limiter ses pertes ou de réaliser des gains.

Par conséquent, les FNB pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de leur juste valeur ni de réagir à certains événements, comme la détérioration de la solvabilité d'un émetteur. Pour gérer ce risque, les opérations avec des contreparties sont effectuées auprès d'institutions financières réputées. Les FNB maintiennent un niveau de trésorerie et de placements à court terme que le Gestionnaire considère suffisant afin de maintenir les liquidités nécessaires.

5.4 Risque de marché

Les placements des FNB sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché se décompose en trois risques présentés ci-dessous, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

5.4.1 Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés dans des devises autres que la monnaie de présentation du FNB fluctuent en raison des variations des taux de change et affectent négativement les revenus, les flux de trésorerie ou les valeurs de marché des investissements détenus par le FNB.

Un tableau quantifiant le risque de change est présent dans les notes propres du FNB qui a une exposition importante aux devises à la fin de la période.

5.4.2 Risque de taux d'intérêt

Les FNB peuvent être exposés au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de leurs instruments financiers fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmentera si les taux d'intérêt baissent, et inversement, diminuera généralement si les taux d'intérêt augmentent. Il y a une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt sur les liquidités et équivalents de liquidités investis à des taux du marché à court terme, car ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et sont de nature à court terme.

Un tableau quantifiant le risque de taux d'intérêt est présenté, s'il y a lieu, dans les notes propres aux FNB.

5.4.3 Autre risque de prix

Le risque de prix est le risque de variation dans la juste valeur d'un instrument financier résultant d'un changement dans les prix du marché causé par des facteurs spécifiques au titre, à son émetteur ou par tout autre facteur touchant un marché ou un segment de marché (autres que ceux découlant du risque de change et du risque de taux d'intérêt).

Les FNB sont exposés au risque de prix puisque tous leurs investissements sont exposés à la volatilité des facteurs de marché et au risque de perte en capital. Le risque maximal auquel sont exposés les instruments financiers est égal à leur juste valeur, sauf pour certaines options et certains contrats à terme standardisés pour lesquels la perte peut être illimitée.

Un tableau quantifiant le risque de prix est présenté dans les notes propres aux FNB dont l'exposition à ce risque est importante à la fin de la période.

5.5 Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette des instruments financiers à une même catégorie de placement, notamment en fonction d'une région, d'un type d'actif, d'un secteur d'activité ou d'un segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent être affectés de façon similaire par des changements dans la situation économique ou d'autres conditions. Les FNB Trading Central détiendront chacun un portefeuille de 50 actions qui pourrait être considéré comme plus concentré que les portefeuilles habituels de nombreux fonds d'investissement. Dans de telles circonstances, les FNB Trading Central peuvent être touchés davantage par le rendement de ces actions, ce qui peut faire en sorte que la valeur liquidative d'un FNB Trading Central soit plus volatile et qu'elle fluctue davantage sur de courtes périodes que la valeur liquidative d'un fonds d'investissement dont les placements sont plus diversifiés.

Un tableau quantifiant le risque de concentration est présenté dans les notes propres au FNB selon le type de concentration que le Gestionnaire a jugé pertinent.

5.6 Évaluation de la juste valeur

Les FNB évaluent la juste valeur selon la hiérarchie suivante, qui reflète les données utilisées dans les évaluations. Aux fins de la présentation de l'information des instruments financiers, ces derniers doivent être classifiés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie à trois niveaux est établie selon la transparence des données prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs et est présentée ci-après :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels le FNB peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Cette catégorie comprend les instruments évalués à partir de : cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires; cours d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui sont considérés comme moins actifs; ou d'autres techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont observables directement ou indirectement à partir de données de marché.
- Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation inclut des données qui ne sont pas basées sur des données observables et les entrées non observables ayant un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend les instruments qui sont évalués selon les cours pour des instruments similaires, mais pour lesquels des ajustements ou des hypothèses non observables importantes sont nécessaires pour tenir compte des différences entre les instruments. Cette catégorie comprend aussi les titres illiquides (sont considérés comme tel lorsqu'aucune transaction n'a été enregistrée sur ces titres depuis plus de 10 jours), les titres en faillite, les titres délistés ou suspendus depuis plus d'un an et les placements privés.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Lorsqu'à la date de la situation financière, les données observables utilisées pour un instrument financier diffèrent de celles utilisées à la date d'ouverture, la politique du FNB est d'établir qu'à la date de l'événement ou du changement de circonstances, un transfert d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs est réputé s'être produit.

Un tableau présentant la répartition des titres selon leur niveau à la fin de la période ainsi qu'une analyse de sensibilité des FNB qui détiennent des instruments financiers classés au niveau 3, le cas échéant, sont inclus dans les notes propres aux FNB.

5.6.1 Titres Niveau 2

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués en utilisant des données de marché observables dans la mesure du possible, sur cette base et de la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans les états de la situation financière selon le gain ou la perte qui serait réalisé ou réalisée si les contrats étaient dénoués à la date d'évaluation. Les dépôts de marge, le cas échéant, sont inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements en tant que dépôts de marge.

NOTE 6 : PARTS RACHETABLES

FNB Trading Central sont autorisés à émettre un nombre illimité de catégories ou de séries de parts rachetables et transférables, dont chacune représente une participation indivise dans l'actif net des FNB Trading Central.

6.1 Rachat de tout nombre de parts contre une somme en espèces

Tout jour de bourse, les porteurs de parts d'un FNB peuvent racheter soit (i) des parts du FNB contre une somme en espèces, à un prix de rachat par part égal à 95 % du cours de clôture des parts concernées à la bourse le jour de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal par part égal à la valeur liquidative par part ce jour-là, déduction faite des frais administratifs applicables que le Gestionnaire peut fixer à son entière appréciation de temps à autre, soit (ii) un nombre prescrit de parts (« NPP ») du FNB ou un multiple du NPP contre une somme en espèces égale à la valeur liquidative de ce nombre de parts, déduction faite des frais administratifs applicables que le Gestionnaire peut fixer à son entière appréciation de temps à autre. Étant donné que les porteurs de parts pourront généralement vendre des parts au prix du marché sur la bourse par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un négociant inscrit, sous réserve uniquement des commissions de courtage habituelles, les porteurs de parts du FNB sont invités à consulter leurs courtiers, négociants ou conseillers en placement avant de racheter ces parts contre des espèces. Aucun frais ou dépense n'est payé par les porteurs de parts au gestionnaire ou au FNB en lien avec la vente de parts sur la bourse. Pour qu'un rachat en espèces soit effectif un jour de négociation, une demande de rachat en espèces concernant le FNB doit être remise au gestionnaire sous la forme et à l'endroit prescrits par le gestionnaire de temps à autre, au plus tard à l'heure limite applicable ce jour de négociation. Toute demande de rachat en espèces reçue après cette heure ne sera effective que le jour de négociation suivant.

Dans la mesure du possible, le prix de rachat sera payé au plus tard le jour de bourse suivant le jour de prise d'effet du rachat. Les formulaires de demande de rachat en espèces peuvent être obtenus auprès de tout courtier ou négociant inscrit. Les porteurs de parts qui ont remis une demande de rachat avant la date de clôture des registres pour toute distribution ne seront pas en droit de recevoir cette distribution. Dans le cadre du rachat de parts du FNB, le FNB disposera généralement de titres ou d'autres instruments financiers.

6.2 Échange d'un nombre prescrit de parts

Lors de tout jour de négociation, les porteurs de parts peuvent échanger un nombre minimum de parts prescrites (et tout multiple supplémentaire de celles-ci) contre des paniers de titres et des espèces ou, avec le consentement du gestionnaire, des espèces. Pour effectuer un échange de parts, un porteur de parts doit soumettre une demande d'échange dans la forme prescrite par le gestionnaire de temps à autre au FNB applicable à son siège social ou selon les directives du gestionnaire avant l'heure limite applicable un jour de négociation. Le prix d'échange correspondra à la valeur liquidative globale du nombre prescrit de parts le jour de prise d'effet de la demande d'échange; il sera payable par la livraison d'un panier de titres (constitués avant la réception de la demande d'échange) et d'une somme en espèces ou, avec le consentement du Gestionnaire, entièrement en espèces. Lors d'un échange, le gestionnaire peut, à sa discrétion, exiger que le porteur de parts paie ou rembourse le FNB applicable pour les frais de négociation engagés ou prévus par le FNB en lien avec la vente par ce FNB de titres afin d'obtenir les espèces nécessaires pour financer le prix d'échange. Lors d'un échange, les parts applicables seront rachetées.

Si une demande d'échange n'est pas reçue avant l'heure limite applicable un jour de négociation, sous réserve de la discrétion du gestionnaire, la demande d'échange sera réputée reçue uniquement le jour de négociation suivant. Le règlement des échanges en espèces ou, avec le consentement du gestionnaire, pour un panier de titres et des espèces, selon le cas, sera effectué le jour de négociation suivant le jour effectif de la demande d'échange.

Le Gestionnaire mettra à la disposition du courtier désigné et des négociants des informations sur le nombre prescrit de parts et tout panier de titres pour les FNB pour chaque jour de négociation. Le gestionnaire peut, à sa discrétion, augmenter ou diminuer le nombre prescrit de parts de temps à autre.

Les porteurs de parts qui ont remis une demande de rachat avant la date de clôture des registres relative à une distribution n'auront pas le droit de recevoir cette distribution.

Si la négociation de titres détenus dans le portefeuille d'un FNB est suspendue à tout moment sur ordre d'une autorité en valeurs mobilières, d'un autre organisme de réglementation compétent ou d'une bourse, la livraison de ces titres à un porteur dans le cadre d'un échange peut être reportée jusqu'à ce que leur transfert soit permis par la loi.

6.3 Nature des montants liés à l'échange ou au rachat

Le prix d'échange ou de rachat versé à un porteur de parts peut comprendre des gains en capital réalisés par les FNB. La tranche restante du prix d'échange ou de rachat constituera le produit de disposition.

6.4 Parts

Le nombre de parts en circulation ainsi que le nombre de parts émises, réinvesties et rachetées pour la période allant du 27 février 2026, date de début des activités, au 30 juin 2026 sont présentés à la suite des « États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables » des FNB.

NOTE 7 : CHARGES ET OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les opérations considérées comme des opérations avec des parties liées pour les FNB sont présentées dans les notes propres aux FNB pour lesquels la situation s'applique.

7.1 Gestionnaire

LongPoint Asset Management Inc. est le gestionnaire, le co-promoteur et le gestionnaire de portefeuille des FNB. À ce titre, il a le droit de recevoir, en contrepartie des services qu'il fournit aux FNB, des frais de gestion qui lui sont payés par Le FNB (voir la rubrique « Frais de gestion » ci-dessous).

De temps à autre, le Gestionnaire peut, au nom des FNB, effectuer des opérations ou conclure des ententes faisant intervenir certaines personnes ou sociétés qui lui sont liées, dans la mesure où ces opérations ou ententes sont, à son avis, dans l'intérêt des FNB. La description des opérations ou ententes entre les FNB et une partie liée est fournie dans la présente section.

7.2 Fiduciaire

Le Gestionnaire agit à titre de fiduciaire des FNB.

7.3 Courtier désigné

Le Gestionnaire a conclu une entente avec RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« RBC »). RBC est le courtier désigné des FNB..

7.4 Frais de gestion

Les FNB Trading Central versent annuellement au gestionnaire les frais suivants en fonction de la valeur liquidative des parts du FNB Trading Central

Nom du fonds	Management fee
FNB Trading Central Indice Quant 50 Canada	0,75 %
FNB Trading Central Indice Quant 50 États-Unis	0,75 %
FNB Trading Central Indice Quant 50 Europe	0,85 %
FNB Trading Central Indice Quant 50 Monde	0,85 %

Les frais de gestion, majorés des taxes applicables, sont comptabilisés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu. Les frais de gestion sont payables au Gestionnaire en contrepartie des services qu'il fournit aux FNB en sa qualité de Gestionnaire des FNB.

À son entière appréciation, le Gestionnaire peut renoncer à une partie des frais de gestion des FNB, ce qui réduit les frais qui leur sont facturés. Lorsqu'il renonce à une partie des frais de gestion, il se réserve le droit de mettre fin à cette renonciation à tout moment, sans préavis aux porteurs ni consentement de leur part.

De plus, le Gestionnaire peut, à son entière appréciation, accepter de facturer des frais de gestion réduits par rapport à ceux qu'il aurait autrement le droit de recevoir des FNB, pourvu qu'une somme correspondant à la différence entre les frais autrement exigibles et les frais réduits soit distribuée périodiquement par les FNB aux porteurs concernés à titre de distribution au titre des frais de gestion. Les distributions des frais de gestion seront tout d'abord payées par prélèvement sur le revenu net du FNB, puis par prélèvement sur les gains en capital du FNB Trading Central et, par la suite, par prélèvement sur le capital.

7.5 Charges d'exploitation

À moins que le Gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, les FNB paient la totalité de leurs charges d'exploitation, y compris notamment les frais de gestion; les honoraires d'audit; les frais de garde; les coûts d'évaluation, de comptabilité et de tenue des registres; les frais juridiques; les frais permis de préparation et de dépôt du prospectus; les coûts de remise de documents aux porteurs et de tenue de leurs assemblées; les droits d'inscription et frais annuels de bourse; les droits de licence d'indice, le cas échéant; les frais de la CDS; les frais bancaires et intérêts; les charges extraordinaires; les coûts des rapports aux porteurs et des services qui leur sont fournis; les honoraires de l'agent des transferts et de l'agent chargé de la tenue des registres; les coûts du comité d'examen indépendant; les coûts d'exploitation des FNB; les impôts sur le revenu et taxes de vente; les commissions et frais de courtage; les retenues d'impôt et les frais de fournisseurs de services liés à la conformité réglementaire et aux questions fiscales dans des territoires étrangers; les frais de procuration; ainsi que les coûts de conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire adoptée après la création des FNB.

Le Gestionnaire peut, de temps à autre, décider de rembourser, d'annuler ou de payer directement certains frais d'exploitation qui seraient autrement imputés au FNB Trading Central. Trading Central peut être tenue de reverser les frais remboursés au gestionnaire.

7.6 Frais de courtage

Le FNB peut payer des frais de courtage sur les transactions de portefeuille aux courtiers.

NOTE 8 : IMPÔT SUR LE REVENU

Aux termes de la Loi de l'impôt, chaque FNB est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement. La fiducie distribue la totalité de son revenu net imposable ainsi qu'une part suffisante de ses gains en capital nets imposables réalisés afin de ne pas être assujettie à l'impôt sur le revenu. Le revenu net et les gains nets réalisés distribués sont imposables entre les mains des porteurs de parts des FNB dans l'année au cours de laquelle la distribution a été reçue, au prorata du nombre de parts. L'année d'imposition des fiducies des FNB se termine le 15 décembre.

Étant donné que la totalité du revenu net imposable et des gains en capital nets imposables réalisés est distribuée aux porteurs de parts des FNB, Les FNB n'ont pas de revenu imposable. En conséquence, aucune charge d'impôt sur le revenu n'a été comptabilisée dans les états financiers des FNB.

La Loi de l'impôt permet aux FNB de demander un remboursement au titre des gains en capital. Une formule mathématique, qui tient compte des rachats de parts effectués au cours de la période, est utilisée pour maximiser ce remboursement afin de conserver des gains en capital dans les FNB et de réduire au minimum les impôts payables par les porteurs de parts des FNB.

NOTE 9 : PERTES FISCALES REPORTÉES

Lorsque les FNB réalisent une perte en capital nette au cours d'un exercice fiscal, cette perte en capital ne peut pas être attribuée aux porteurs de parts. Toutefois, les FNB peuvent reporter cette perte en capital sur les trois exercices précédents ou indéfiniment sur les exercices futurs afin de compenser des gains en capital réalisés par les FNB. Les pertes autres qu'en capital subies par les FNB au cours d'une année d'imposition ne peuvent être attribuées à leurs porteurs, mais peuvent être reportées rétrospectivement sur trois ans ou prospectivement sur vingt ans afin de compenser le revenu (y compris les gains en capital imposables).

Un tableau des pertes fiscales reportées est présenté dans les notes spécifiques pour les FNB ayant des pertes fiscales reportées.

